

CONTRAT DE PRÊTE-NOM
(détention d'un immeuble)

ENTRE, société par actions dûment constituée selon la
....., ayant son siège social au
....., représentée par, son
....., dûment autorisé à agir aux présentes;

OU
....., homme (femme) d'affaires, domicilié(e) et résidant
au, en la ville de, district
judiciaire de, province de Québec;

(Ci-après dénommé : le «MANDANT»)

ET, société par actions dûment constituée selon la
....., ayant son siège social au
....., représentée par, son
....., dûment autorisé à agir aux présentes;

OU
....., homme (femme) d'affaires, domicilié(e) et résidant
au, en la ville de, district
judiciaire de, province de Québec;

(Ci-après dénommé: le «PRÊTE-NOM»)

(Ci-après dénommé individuellement : «PARTIE» et collectivement: les PARTIES»)

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que le PRÊTE-NOM se portera incessamment acquéreur de
.....POURCENT (.....%) de l'immeuble sis dans la ville de,
province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro
..... (.....) du
cadastre de, dans la circonscription foncière de, avec
bâtisses y érigé situées au,, province de Québec,
(ci-après désigné l' «Immeuble»), alors qu'en réalité le PRÊTE-NOM en sera propriétaire
indivis à raison dePOURCENT (.....%), le reliquat étant la propriété du
MANDANT, le tout nonobstant ce que l'acte de vente à intervenir indiquera (la quote-part de
propriété du MANDANT dans l'Immeuble étant ci-après appelée ci-après appelé les «Droits
de propriété du MANDANT»);

--	--

Mandant Prête-nom
2806

CONSIDÉRANT que le MANDANT veut dissimuler les Droits de propriété du MANDANT, afin d'éviter certaines difficultés que cela engendrerait;

CONSIDÉRANT que le PRÊTE-NOM est disposé à détenir, en son nom personnel, les Droits de propriété du MANDANT et à exercer en conformité avec les instructions de ce dernier, tous les droits rattachés à ceux-ci;

CONSIDÉRANT que les PARTIES désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT que les PARTIES ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

Le présent contrat constitue un mandat dissimulé essentiellement révocable suivant lequel le PRÊTE-NOM accepte de détenir en son nom personnel les Droits de propriété du MANDANT, lesquels appartiennent exclusivement au MANDANT.

Les PARTIES aux présentes sont les seules à connaître l'existence de la présente entente et en l'absence du présent contrat, le MANDANT n'a aucune preuve de son droit de propriété dans l'Immeuble.

3.00 CONSIDÉRATION

Le PRÊTE-NOM déclare agir à titre gratuit.

4.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

4.01 Attestations du MANDANT

Le MANDANT déclare ce qui suit :

- l'objet du présent contrat est licite;
- il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
- il n'a pas omis de divulguer d'importantes informations qui pourraient remettre en cause le consentement d PRÊTE-NOM à agir aux présentes.

--	--

Mandant Prête-nom

2806